

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 3 – Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Sophie DOURS.

Date de convocation : 14 mars 2024

OBJET : Affectation des Résultats - COMMUNE

Après avoir adopté les Comptes Administratifs de l'exercice 2023, dont les résultats, conformes aux Comptes de Gestion, se présentent comme suit :

↳ Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 - COMMUNE	183 805,43 €
---------------------------------------	--------------

↳ Section d'Investissement :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	177 269,87 €
Restes à Réaliser	0,00 €
Besoin de financement à la section d'investissement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter au Budget COMMUNE pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de, soit **183 805,43 €** est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture